

# MUR - MURES aux frontières

journal mural contre les frontières et la politique de la peur

Avril  
2017

## ON VEUT RESTER ICI !

*On est venus de Paris à Grenoble en novembre. On aime cette ville et on voudrait s'intégrer dans sa communauté. On veut rester ici et apprendre le français, c'est pourquoi on fait appel à votre solidarité.*

*On a traversé beaucoup de pays, rencontré beaucoup de problèmes et de dangers. On a réussi à arriver en France, vivants, pour construire une vie tranquille et calme.*

*Mais la menace de la procédure Dublin est un nouveau mur devant nous. Elle nous empêche de demander l'asile en France et nous menace d'expulsion vers le premier pays européen où nos empreintes ont été prises.*

*Nous demandons votre soutien pour stopper les procédures Dublin car on n'est pas venus ni pour le plaisir, ni pour faire du tourisme : on est venus demander l'asile.*

*Beaucoup de réfugiés sont arrêtés et enfermés en centre de rétention ou risquent d'être expulsés vers leur pays d'origine, juste parce qu'ils n'ont pas de papiers. Ça représente un grand danger dans des pays en guerre, de la prison pour longtemps ou la mort.*

**On se bat pour la régularisation de tou.tes  
et pour pouvoir s'intégrer.**

**Pour l'arrêt de la procédure Dublin.**

**Pour l'arrêt des expulsions vers les pays d'origine.**

**On veut rester à Grenoble et vivre ici.**

*Des réfugiés habitant à Grenoble  
(Communiqué de presse, mars 2017)*

## BRÈVES

### MASSACROUS

Le 17/02/2017, un bâtiment de l'une des résidences les plus vétustes de Grenoble, Condillac, a en partie brûlé.

Cet incendie est le résultat de l'abandon de la résidence par le Crous, elle pourrait littéralement sur pied. Traditionnellement le Crous envoie là-bas un maximum d'étudiant.e.s étranger.e.s en misant peut-être sur le fait qu'elles supporteront cette situation en silence.

La préfecture, l'Université et son service "social", le CROUS, ont été incapables de proposer des solutions dignes et adaptées, laissant les personnes livrées à elles-mêmes.

Les étudiant.e.s exigent :

- La gratuité du loyer pour les victimes jusqu'à la fin de l'année universitaire.

- Que les résidences soient réhabilitées et restent à des prix abordables.

Un appel à soutien financier a été lancé : [leetchi.com/c/solidarite-de-association-bloc-3](http://leetchi.com/c/solidarite-de-association-bloc-3)

### INCENDIE AU VILLAGE OLYMPIQUE

Le 15/03/2017, un incendie a dévasté un squat de personnes exilées. Il existait depuis plus de 4 ans et permettait d'avoir un toit à plus de 80 personnes réfugiées ou en demande d'asile. L'incendie s'est déclenché 3 semaines après que l'électricité ait été coupée dans le lieu. L'absence d'électricité, surtout en hiver, met les habitants en danger et augmente considérablement le risque d'incendie. La responsabilité du feu revient bien au proprio !! 18 personnes ont été blessées et bientôt une partie des habitant.e.s seront de nouveau à la rue.

Ce journal mural est un apériodique réalisé à Grenoble. Il paraît de temps en temps pour diffuser des infos, actualités et analyses sur ce qu'il se passe aux frontières de l'Europe : une véritable guerre à l'encontre des personnes exilées, avec son armée (Frontex) et ses relais médiatiques. Ces frontières ne sont pas des lignes, elles sont diffuses, leur présence est partout à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne, à travers les contrôles, les rafles, le harcèlement et l'humiliation systématique des exilées. Ce journal défend la liberté d'installation et de circulation pour toutes et tous, veut contribuer à lutter contre le racisme et les nouvelles formes du colonialisme, contre les frontières et les injustices sociales, et contre la politique de la peur.

### RACISME ET VIOLENCES D'ÉTAT DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Du haut de son mépris impérialiste, la France continue à sermonner le monde entier, s'autoproclamant « pays des droits de l'homme ». Elle dépasse pourtant les frontières de la violence, se foutant des lois internationales... sa logique de ségrégation raciale s'imposant jusqu'à la protection de l'enfance. La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant de 1989 précise le devoir des États de protéger tout enfant en danger ou privé de son milieu familial « sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, [...], de leur origine nationale, ethnique ou sociale ». Or, il semblerait que le concept de « préférence nationale » soit mis en œuvre par notre gouvernement de « gauche » !

#### MINEUR.E.S À CALAIS : DES VIOLENCES AU QUOTIDIEN

A Calais, l'immobilisme politique et l'absentéisme inhumain de la protection de l'enfance étaient flippants. Ainsi, 1200 enfants n'étaient pas pris en charge. Ils devaient survivre dans l'indignité et souffraient de la faim (chaque jour les associations caritatives ne pouvaient pas combler leurs besoins). Ils ont dû affronter les actes xénophobes à répétition de calaisien-ne-s eux-mêmes méprisé-e-s et délaissé-e-s. Ces mineur-e-s en exil se sont retrouvé-e-s dans une zone de non-droit et de violences. Le rapport UNICEF « Ni sains, ni saufs » publié en juin 2016 fait état de cette situation d'urgence humanitaire. Il révèle le quotidien des enfants dans le bidonville : les violences physiques et sexuelles, la vulnérabilité en

terme de santé mentale, la déscolarisation, et l'ensemble des conditions de vie inhumaines et dégradantes.

#### DE CALAIS À GRENOBLE, LES MALTRAITANCES CONTINUENT

Après le démantèlement du camp, l'État a ouvert des CAOMIE, dispositifs d'urgence censés accueillir les mineur-e-s non accompagné-e-s de Calais. Instruments politiques et médiatiques, ces dispositifs ont légitimé des déportations massives visant à répartir et contrôler les mineur-e-s dans des centres d'accueil dans toute la France. Il a vite été constaté en effet que ceux-ci ne disposaient que de peu de moyens humains et matériels.

Un de ces dispositifs a vu le jour en Isère, géré par l'association de la Sauvegarde de l'Enfance (ASE).

chargée par l'État de la répartition des mineur-e-s dans les CAOMIE (Centre d'Accueil et d'Orientation pour Mineurs Isolés Étrangers) lors du démantèlement ; l'âge des mineur-e-s étant évalué au faciès, ce qui est illégal.

Après de multiples entretiens et récits de vie, aucun d'entre-eux n'a été admis par le Royaume-Uni. La préfecture a alors demandé à l'ASE de l'Isère de forcer les mineurs à s'engager dans des procédures d'asile en France, entraînant la fugue de la plupart... et leur retour à Calais. Seuls deux de ceux qui sont restés ont vu leur minorité reconnue par la préfecture. Bref, rien ne s'est passé comme prévu pour les mineurs concernés.

Cinq mois après le démantèlement du bidonville, tout recommence à zéro pour les mineur-e-s : passages



Suite à la promesse d'un accueil temporaire pour entamer une procédure légale d'accès à l'Angleterre, onze soudanais ont accepté cette prise en charge. Cette promesse a été faite par le « Home Office », service gouvernemental britannique. Elle a été relayée par l'association France Terre d'Asile,

de frontière mortels, vulnérabilité dans à la rue, exclusion de toute aide humaine... et la chasse à l'homme et les violences policières se sont encore intensifiées.